

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des transports

Direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile océan Indien

Décision du 23 avril 2026

portant nomination et désignation des représentants de l'administration et du personnel au comité social d'administration spécial de la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile océan Indien

NOR : TRAA2611169S
(Texte non paru au Journal officiel)

Par décision du directeur interrégionale de la sécurité de l'aviation civile océan Indien, en date du 23 avril 2026 :

Sont nommés au comité social d'administration spécial institué auprès du directeur interrégional de la sécurité de l'aviation civile océan Indien en application de l'article 5 de l'arrêté du 12 mai 2022 portant création de comités sociaux d'administration et de formations spécialisées à la direction générale de l'aviation civile et à l'Ecole nationale de l'aviation civile :

1° Le président : M. Christophe MORNON, directeur interrégional de la sécurité de l'aviation civile océan Indien, ou son représentant ;

2° Le responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines : Mme Lyne-Rose LARADE, cheffe du secrétariat inter-régional océan Indien, ou son représentant.

Sont nommés en qualité de membres représentants du personnel du comité social d'administration spécial institué auprès du directeur interrégional de la sécurité de l'aviation civile océan Indien, en application de l'article 5 de l'arrêté du 12 mai 2022 portant création de comités sociaux d'administration et de formations spécialisées à la direction générale de l'aviation civile et à l'Ecole nationale de l'aviation civile :

1° En qualité de membres titulaires :

a) Au titre de l'organisation syndicale FEETS-FO :

Mme Anne GIACOMETTI-LIZOT;

M. Pierre-Emmanuel VINCENTI ;

b) Au titre de l'organisation syndicale CFDT Aviation civile :

M. Dominique ESPERON.

c) Au titre de l'organisation syndicale USAC-CGT :

Mme Fanja DUVAL.

2° En qualité de membres suppléants :

a) Au titre de l'organisation syndicale FEETS-FO :

M. Laurent CARNINO ;

Mme Aurélie HUMBLLOT.

b) Au titre de l'organisation syndicale CFDT Aviation civile :

Mme Annie FOLIO.

c) Au titre de l'organisation syndicale USAC-CGT :

M. Robin SEVERIN HERRANZ.

La décision du 20 novembre 2025 portant nomination et désignation des représentants de l'administration et du personnel au comité social d'administration de la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Océan Indien est abrogée.